

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 novembre 2021, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, , Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Penneec, Pierre Guillon, Noëlle Brunerie, Eric Saintilan, Sonia Monfort, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

Michel Forget a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Pascale Douineau a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon  
Nadine Constantino a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot à partir de 20h45  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Isabelle Le Douaron jusqu'à 19 h 00  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre Guillon

## 9. VENTE DE TERRAIN AU PROFIT DES EPOUX POIRIER

### Exposé :

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section BH n° 397, M. et Mme POIRIER, ont sollicité la Ville de Quimperlé pour procéder à l'acquisition d'une emprise de 700 m<sup>2</sup> environ de la parcelle cadastrée section BH n°391 située en zone Nd du PLU.

Un accord a été conclu avec M. et Mme POIRIER demeurant 10, impasse des Glénan à Quimperlé pour céder cette emprise à hauteur de 7€/m<sup>2</sup> net vendeur.

Les frais d'acte ainsi que les honoraires du géomètre relatifs à la réalisation du document d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

L'avis de France Domaine a été réceptionné en date du 16 novembre dernier.

### Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur la cession de cette emprise foncière au prix de 7€/m<sup>2</sup> net vendeur
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé

*Avis favorable de la commission conjointe « Politique de la Ville et de l'Environnement » et « Réseaux, Travaux, Voirie, Eau et Lutte contre les inondations » du 16 novembre 2021*

P.J. : plan

Décision : **Adoptée à l'unanimité**

Le MAIRE,  
Michael QUERNEZ